

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Mélange
Nom	: Nitric acid 60%
Nom chimique	: Acide nitrique
N° CE	: 231-714-2
N° CAS	: 7697-37-2
Numéro d'enregistrement REACH	: 01-2119487297-23-0027
Formule brute	: HNO ₃

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange	: Utilisation industrielle Réglages professionnels Voir l'annexe pour de plus amples informations
-------------------------------------	---

1.2.2. Utilisations déconseillées

Restrictions d'emploi	: Utilisation par les consommateurs
-----------------------	-------------------------------------

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

OCI Nitrogen B.V.
Poststraat 1
Boîte postale 601
6135 KR Sittard - The Netherlands
T +31 (0) 46 7020111
info.agro@ocinitrogen.com - www.ocinitrogen.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence	: Alert & Care Centre Chemelot (Geleen, The Netherlands): +31 (0) 46 4765555 (24/7)
------------------	---

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Militaire Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussels	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/7), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48	

Nitric acid 60%

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Corrosif pour les métaux, catégorie 1	H290
Toxicité aiguë (par Inhalation), catégorie 3	H331
Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1	H314
Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16	

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Peut être corrosif pour les métaux. Toxique par inhalation. Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Contient :

Nitric acid

Mentions de danger (CLP) :

H290 - Peut être corrosif pour les métaux.
H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H331 - Toxique par inhalation.

Conseils de prudence (CLP) :

P260 - Ne pas respirer les gaz, brouillards, aérosols, vapeurs.
P280 - Porter un équipement de protection des yeux, des vêtements de protection, des gants de protection.
P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau .
P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Phrases EUH :

EUH071 - Corrosif pour les voies respiratoires.

Phrases supplémentaires :

Mesures optionnelles : Diphoterine®.

2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

Nitric acid 60%

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	Conc. (% m/m)	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Nitric acid substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (AT, BE, BG, CY, CZ, DE, DK, EE, ES, FI, FR, GB, GI, GR, HR, HU, IE, IT, LT, LU, LV, MT, NL, PL, PT, RO, SE, SI, SK); substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires	(N° CAS) 7697-37-2 (N° CE) 231-714-2 (N° Index) 007-004-00-1 (N° REACH) 01-2119487297-23	≥ 20 – ≤ 65	Ox. Liq. 2, H272 Met. Corr. 1, H290 Acute Tox. 3 (par inhalation), H331 Skin Corr. 1, H314

Limites de concentration spécifiques:

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
Nitric acid	(N° CAS) 7697-37-2 (N° CE) 231-714-2 (N° Index) 007-004-00-1 (N° REACH) 01-2119487297-23	(70 ≤C < 99) Ox. Liq. 3, H272 (99 ≤C ≤ 100) Ox. Liq. 2, H272

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Appeler immédiatement un médecin. Prodiguez les premiers soins selon la nature de la blessure. Rincage abondant à l'eau. Rincer abondamment avec Diphotherine®.
Premiers soins après inhalation	: Appeler immédiatement un médecin. Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Si la respiration est difficile, un personnel qualifié doit donner de l'oxygène. Ne pas faire de bouche-à-bouche. Retirer le sujet de la zone contaminée et l'amener à l'air frais. Des symptômes peuvent apparaître ultérieurement.
Premiers soins après contact avec la peau	: Appeler immédiatement un médecin. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer abondamment avec Diphotherine®. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Premiers soins après contact oculaire	: Appeler immédiatement un médecin. Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Rincer abondamment avec Diphotherine®.
Premiers soins après ingestion	: Appeler immédiatement un médecin. Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Faire boire de l'eau à la victime si elle est parfaitement consciente/lucide.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après contact avec la peau	: Brûlures. irritation (démangeaisons, rougeurs, vésications).
Symptômes/effets après contact oculaire	: Lésions oculaires graves.
Symptômes/effets après ingestion	: Brûlures ou irritation des tissus de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique. Des symptômes peuvent apparaître ultérieurement.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Le produit n'est pas inflammable. Risque d'éclatement sous l'action de la chaleur, par augmentation de la pression interne.

Nitric acid 60%

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques. En cas de feu, présence de fumées dangereuses: Oxydes d'azote. Tout contact avec des métaux peut créer un gaz hydrogène inflammable.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu. Ventiler la zone de déversement. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les Brouillards, aérosols, Vapeurs, fumées, gaz. Porter un équipement de protection individuel. Rester contre le vent et loin de la source.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Recueillir le produit répandu. Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque.
Procédés de nettoyage : La substance déversée peut être neutralisée avec du carbonate de sodium, du bicarbonate de sodium ou de l'hydroxyde de calcium. Absorber le liquide répandu dans un matériau tel que: sable, terre, vermiculite.
Autres informations : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir sections 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Ne pas respirer les gaz, Brouillards, aérosols, Vapeurs. Porter un équipement de protection individuel. Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Eviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Il est préférable de ne pas porter de verres de contact. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Enlever les vêtements contaminés. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Voir l'annexe pour de plus amples informations.
Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker conformément à la réglementation locale, régionale, nationale ou internationale. Protéger du rayonnement solaire. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Garder sous clef. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver dans un endroit sec, frais et très bien ventilé.
Matières incompatibles : Voir la rubrique 10 consacrée aux matériaux incompatibles.
Matériaux d'emballage : Acier inoxydable. Verre. Chlorure de polyvinyl (PVC). Polytétrafluoroéthylène (PTFE).

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir l'annexe pour de plus amples informations.

Nitric acid 60%

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Nitric acid 60% (7697-37-2)	
UE - Valeur limite indicative d'exposition professionnelle (IOEL)	
Nom local	Nitric acid
IOELV STEL (mg/m ³)	2,6 mg/m ³
IOELV STEL (ppm)	1 ppm
Référence réglementaire	COMMISSION DIRECTIVE 2006/15/EC
Belgique - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Acide nitrique # Salpeterzuur
Short time value [mg/m ³]	2,6 mg/m ³
Short time value [ppm]	1 ppm
Référence réglementaire	Koninklijk besluit/Arrêté royal 19/11/2020
France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Acide nitrique
VLE [mg/m ³]	2,6 mg/m ³
VLE [ppm]	1 ppm
Note (FR)	Valeurs réglementaires indicatives
Référence réglementaire	Arrêté du 30 juin 2004 modifié (réf.: INRS ED 984, 2016)

Nitric acid (7697-37-2)	
UE - Valeur limite indicative d'exposition professionnelle (IOEL)	
Nom local	Nitric acid
IOELV STEL (mg/m ³)	2,6 mg/m ³
IOELV STEL (ppm)	1 ppm
Référence réglementaire	COMMISSION DIRECTIVE 2006/15/EC
Belgique - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Acide nitrique # Salpeterzuur
Short time value [mg/m ³]	2,6 mg/m ³
Short time value [ppm]	1 ppm
Référence réglementaire	Koninklijk besluit/Arrêté royal 19/11/2020
France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Acide nitrique
VLE [mg/m ³]	2,6 mg/m ³
VLE [ppm]	1 ppm
Note (FR)	Valeurs réglementaires indicatives
Référence réglementaire	Arrêté du 30 juin 2004 modifié (réf.: INRS ED 984, 2016)

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

Nitric acid 60%

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.4. DNEL et PNEC

Nitric acid 60% (7697-37-2)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
A long terme - effets locaux, inhalation	2,6 mg/m ³
DNEL/DMEL (Population générale)	
A long terme - effets locaux, inhalation	1,3 mg/m ³

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés. Des rince-oeil de secours et des douches de sécurité doivent être installés à proximité de tout endroit où il y a risque d'exposition. Conseils supplémentaires: Un laveur d'œil Diphoterine® portable. Voir l'annexe pour de plus amples informations.

8.2.2. Équipements de protection individuelle

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:
Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:	
Porter un vêtement de protection approprié	
Type	Norme
Tablier résistant aux produits chimiques	
Bottes	

Protection des mains:

Gants de protection					
Type	Matériau	Perméation	Épaisseur (mm)	Pénétration	Norme
Gants de protection	Fluoroélastomère (FKM), Viton® II	6 (> 480 minutes)	0.4		EN 374
Gants de protection	Caoutchouc chloroprène (CR), Chlorure de polyvinyl (PVC)	4 (> 120 minutes)	0.5		EN 374

8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

Nitric acid 60%

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Protection des voies respiratoires:			
Porter un équipement de protection respiratoire. Masque complet			
Appareil	Type de filtre	Condition	Norme
	ABEK, NO P3 15		

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Incolore, Marron
Odeur	: Piquant(e)
Seuil olfactif	: 0,75 – 2,5 ppm
Point de fusion	: -35 – -18 °C
Point d'ébullition	: 104 – 122 °C
Inflammabilité	: Non inflammable
Limites d'explosivité	: Pas disponible
Point d'éclair	: Non applicable
Température d'auto-inflammation	: Non applicable
Température de décomposition	: > 200 °C
pH	: < 1
Viscosité, cinématique	: Pas disponible
Viscosité, dynamique	: 0,75 mPa.s (25°C)
Solubilité	: Soluble
Pression de vapeur	: 9,4 – 9,5 hPa à 20°C
Masse volumique	: Pas disponible
Densité relative	: 1,35 (eau = 1)
Densité relative de vapeur à 20 °C	: 2,2 (air = 1)
Taille d'une particule	: Pas disponible
Distribution granulométrique	: Pas disponible
Caractéristiques d'une particule	: Non applicable

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Corrosif pour les métaux.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

Nitric acid 60%

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Le produit réagit aux métaux avec dégagement d'hydrogène hautement inflammable. Réaction exothermique avec l'eau. Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée. Peut provoquer ou aggraver un incendie; comburant.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes.

10.5. Matières incompatibles

Métaux. Alcalis. Matières combustibles. Matières organiques. alcools. Aldéhydes. Amines. Alcalis forts. Halogènes. Solvants organiques. Polypropylène. Acier ordinaire.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun autre danger identifié Oxydes d'azote, Oxydes de carbone (CO, CO₂), Hydrogène.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale) : Non classé
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation) : Toxique par inhalation.

Nitric acid 60% (7697-37-2)

ETA CLP (gaz)	700 ppmv/4h
ETA CLP (vapeurs)	3 mg/l/4h
ETA CLP (poussières, brouillard)	0,5 mg/l/4h

Nitric acid (7697-37-2)

CL50 Inhalation - Rat	> 2,65 mg/l/4h
-----------------------	----------------

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque de graves brûlures de la peau.
pH: < 1
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Lésions oculaires graves
pH: < 1
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : Non classé
Toxicité pour la reproduction : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Nitric acid (7697-37-2)

NOAEL (oral, rat, 90 jours)	1500 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test)
NOAEC (inhalation, rat, gaz, 90 jours)	2,15 ppm Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 413 (Subchronic Inhalation Toxicity: 90-Day Study), Guideline: OECD Guideline 412 (Subacute Inhalation Toxicity: 28-Day Study)

Danger par aspiration : Non classé

11.2. Informations sur les autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Effets néfastes sur la santé causés par les propriétés perturbant le système endocrinien : Ne contient pas de substances connues pour avoir des propriétés perturbant le système endocrinien

Nitric acid 60%

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

11.2.2 Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Le produit non neutralisé peut être dangereux pour les organismes aquatiques.
Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé

Nitric acid (7697-37-2)	
CL50 poisson 1	72 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Nitric acid (7697-37-2)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-2,3 (at 25 °C)

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Nitric acid 60% (7697-37-2)	
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII	
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII	

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Effets néfastes sur l'environnement causés par les propriétés perturbant le système endocrinien : Ne contient pas de substances connues pour avoir des propriétés perturbant le système endocrinien

12.7. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Peut causer des changements de pH aux systèmes écologiques aqueux

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Les récipients vides seront recyclés, réutilisés ou éliminés en suivant les règlements locaux.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification				
UN 2031	UN 2031	UN 2031	UN 2031	UN 2031

Nitric acid 60%

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
ACIDE NITRIQUE	ACIDE NITRIQUE	Nitric acid,	ACIDE NITRIQUE	ACIDE NITRIQUE
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
8	8	8	8	8
				
14.4. Groupe d'emballage				
II	II	II	II	II
14.5. Dangers pour l'environnement				
Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport : Voir réglementations de transport pour précautions spéciales spécifiques au numéro ONU.

Transport par voie terrestre

Panneaux oranges :



Transport maritime

Aucune donnée disponible

Transport aérien

Aucune donnée disponible

Transport par voie fluviale

Aucune donnée disponible

Transport ferroviaire

Aucune donnée disponible

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Les restrictions suivantes sont applicables selon l'annexe XVII du Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH):		
Code de référence	Applicable sur	Titre de l'entrée ou description
3(a)	Nitric acid	Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008: Classes de danger 2.1 à 2.4, 2.6 et 2.7, 2.8 types A et B, 2.9, 2.10, 2.12, 2.13 catégories 1 et 2, 2.14 catégories 1 et 2, 2.15 types A à F

Nitric acid 60%

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

3(b)	Nitric acid 60% ; Nitric acid	Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008: Classes de danger 3.1 à 3.6, 3.7 effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur le développement, 3.8 effets autres que les effets narcotiques, 3.9 et 3.10
------	-------------------------------	---

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

Autres informations, restrictions et dispositions légales : Ce produit est soumis au règlement (UE) 2019/1148, toutes les transactions suspectes, les disparitions et les vols doivent être signalés à l'autorité compétente.

Directive 2012/18/EU (SEVESO III)

Seveso Indications complémentaires : Dangerous substance category per Seveso Directive (2012/18/EU): H2 Quantity 1: 50t, Quantity 2: 200t.

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée

Voir l'annexe pour de plus amples informations

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité.

Conseils de formation : Veiller à ce que le personnel soit informé et ou formé sur la nature de l'exposition et les principales mesures pour minimiser l'exposition.

Abréviations et acronymes:

PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ICAO	Organisation de l'aviation civile internationale
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006
DNEL	Dose dérivée sans effet
PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet
CE50	Concentration médiane effective
NOEC	Concentration sans effet observé
FBC	Facteur de bioconcentration
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
IATA	Association internationale du transport aérien

Nitric acid 60%

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Acute Tox. 3 (par inhalation)	Toxicité aiguë (par Inhalation), catégorie 3
EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires.
H272	Peut aggraver un incendie; comburant.
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
Met. Corr. 1	Corrosif pour les métaux, catégorie 1
Ox. Liq. 2	Liquides comburants, catégorie 2
Ox. Liq. 3	Liquides comburants, catégorie 3
Skin Corr. 1	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1

Fiche de données de sécurité valable pour les : BE - Belgique;FR - France
régions

FDS UE (Annexe II REACH) - RHDHV

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

1. SCÉNARIO D'EXPOSITION

Scénario d'exposition 1
Titre Fabrication

Descripteur d'utilisation

Catégories de processus

PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable
 PROC2 - Utilisation selon un procédé en continu en milieu confiné avec des contrôles occasionnels de l'exposition (par ex. échantillonnage)
 PROC3 - Utilisation selon un procédé en lots en milieu confiné (synthèse ou formulation); Site industriel
 PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition
 PROC8a - Transfert de substance ou mélange (chargement/déchargement) de/vers des cuves/des grands conteneurs dans les établissements non spécialisés
 PROC 8b - Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) de/dans des cuves/des grands conteneurs dans des établissements spécialisés
 PROC9 - Transfert d'une substance ou d'un mélange dans de petits conteneurs (ligne spécialisée dans le remplissage, y compris le pesage)
 PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire

Catégories de rejet dans l'environnement ERC1 - Fabrication de substances

2. CONDITIONS D'UTILISATION DONNÉES AFFECTANT L'EXPOSITION

Caractéristiques du produit
État physique @20°C Liquide, Solution aqueuse.
Concentration de la substance dans le produit 60%.

Fréquence et durée de l'utilisation ≤ 8 heures/jour.

Scénarios de contribution

Contrôle de l'exposition de l'environnement	
Catégorie de rejet dans l'environnement	ERC1 - Fabrication de substances
Caractéristiques du produit	Liquide
Fréquence et durée de l'utilisation	≤ 8 heures/jour
Contrôle de l'exposition de l'environnement	Pas nécessaire

Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Catégorie de procédé	PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Caractéristiques du produit	Liquide
Fréquence et durée de l'utilisation	≤ 8 heures/jour
Technical conditions and measures at process level (source) to prevent release	Confinement : Dans les conditions opératoires standardisées, la substance est rigoureusement confinée grâce aux dispositions techniques de la zone de travail. Les activités sont mises en œuvre de manière standardisée, dans des conditions contrôlées et avec des équipements dédiés. Dans le cas où une certaine quantité de substance n'est pas totalement confinée, le travailleur n'est pas exposé, parce que l'utilisation prend place sous une hotte aspirante ou le travailleur porte un équipement de protection individuelle et bénéficie de la ventilation par aspiration locale. La formation d'aérosols/vapeurs/projections est évitée. Mesures organisationnelles : Réduire le nombre de personnel dans la zone de travail. Réduire les activités manuelles. Entraîner le personnel pour une utilisation sécurisée de la substance ; cela

Annexe à la Fiche de Données de Sécurité
Scénario d'exposition 1 Fabrication

	<p>inclut l'utilisation de l'équipement de protection individuelle. Nettoyer régulièrement la zone de travail. Mettre en place une supervision pour vérifier régulièrement que les conditions d'utilisation sont suivies par les travailleurs. S'assurer que les équipements sont correctement entretenus. S'assurer que les équipements de protection individuelle sont à disposition et utilisés selon les instructions. S'assurer de la mise à disposition dans la zone de travail de rince-œil et de douches.</p> <p>Matériau adapté : Le matériau recommandé pour les chariots, les containers et les accessoires est l'acier inoxydable austénitique à faible teneur en carbone.</p> <p>Matériaux inadaptés : Ne pas utiliser de métaux, d'acier avec du carbone ou du polypropylène.</p> <p>Conditions de ventilation dans la zone de travail : Usage uniquement à l'extérieur ou dans une zone correctement ventilée (avec un renouvellement du volume d'approximativement 5 fois par heure).</p> <p>Conditions de stockage : Stocker dans une zone correctement aérée (de préférence à l'extérieur). Dans une zone équipée d'un revêtement de sol résistant aux acides. Protéger du soleil. Maintenir les containers hermétiquement fermés. Maintenir éloigné de matériaux combustibles, de la chaleur, de surfaces chaudes, des étincelles, de flammes nues et autres sources d'inflammation.</p> <p>Surveillance des gaz : Dans le lieu de travail, utiliser un appareil fixe ou portable de mesure des NOx (oxydes d'azote).</p>
<p>Conditions and Measures Related to Personal Protection, Hygiene, and Health Evaluation</p>	<p>General : Travailler avec des standards élevés d'hygiène individuelle. Laver vos mains et visage avant les pauses. Ne mangez pas, ne buvez pas, ne fumez pas dans la zone de travail.</p> <p>Protection respiratoire : Dans le cas d'un moindre risque d'exposition à la substance par inhalation, porter toujours un masque facial avec une cartouche filtrante pour gaz acides ou porter un équipement respirateur/casque/combinaison. Les expositions potentielles par inhalation doivent être maintenues au minimum. La moindre quantité inhalée peut avoir des effets (aigues ou/et retardés) sur l'appareil respiratoire.</p> <p>Protection cutanée et des yeux : Dans le cas d'un moindre risque d'exposition cutanée (via des équipements contaminés), portez toujours dans la zone de travail des vêtements de protection résistant aux acides et des gants résistants aux acides conforme EN374, ainsi que des lunettes/ou bouclier de protection du visage entier conforme EN166. Les expositions cutanées potentielles doivent être maintenues au minimum. La moindre quantité d'une solution aqueuse de la substance est susceptible de causer des brûlures sévères et/ou des dommages aux yeux.</p> <p>Lorsque des aérosols/vapeurs d'acide nitrique peuvent se former, portez une combinaison adaptée à la sécurité chimique et résistante aux acides, avec un respirateur d'adduction d'air/casque/combinaison.</p> <p>Matériau approprié : caoutchoucs butyle/fluorés.</p>

3. ESTIMATION D'EXPOSITION ET RÉFÉRENCE À SA SOURCE

Estimation de l'exposition de l'environnement	
Estimation de l'exposition de l'environnement	Indéterminé(e)s Évaluation quantitative de l'exposition et des risques indisponible
Estimation de l'Exposition de la Santé	
Estimation de l'Exposition de la Santé	Indéterminé(e)s Évaluation quantitative de l'exposition et des risques indisponible

4. GUIDE DESTINÉ À L'UTILISATEUR EN AVAL POUR DÉTERMINER S'IL TRAVAILLE DANS LES LIMITES ÉTABLIES PAR LE SCÉNARIO D'EXPOSITION

Exposition environnementale

Aucun danger pour l'environnement n'a été identifié ; aucune caractérisation des risques ni évaluation de l'exposition liée à l'environnement n'a donc été effectuée.

Contrôle de l'exposition des travailleurs

Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les limites d'exposition en vigueur (décrites dans la section 8 de la FDS) lorsque les conditions opératoires/mesures de gestion des risques décrites dans la section 2 sont appliquées.

Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées. Pour la mise à l'échelle, voir ECETOC TRA, ART, STOFFENMANAGER, EUSES.

1. SCÉNARIO D'EXPOSITION

Scénario d'exposition	2
Titre	Formulation [mélangeage] de préparations et/ou reconditionnement
Descripteur d'utilisation	
Catégorie de produit	PC12 - Fertilisants PC14 - Produits de traitement de surface des métaux, y compris produits pour galvanisation et galvanoplastie PC15 - Produits de traitement de surfaces non métalliques PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
Catégories de processus	PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2 - Utilisation selon un procédé en continu en milieu confiné avec des contrôles occasionnels de l'exposition (par ex. échantillonnage) PROC3 - Utilisation selon un procédé en lots en milieu confiné (synthèse ou formulation); Site industriel PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de mélanges et d'articles (contacts multiples et/ou importants) PROC8a - Transfert de substance ou mélange (chargement/déchargement) de/vers des cuves/des grands conteneurs dans les établissements non spécialisés PROC 8b - Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) de/dans des cuves/des grands conteneurs dans des établissements spécialisés PROC9 - Transfert d'une substance ou d'un mélange dans de petits conteneurs (ligne spécialisée dans le remplissage, y compris le pesage) PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC2 - Formulation of mixtures

2. CONDITIONS D'UTILISATION DONNÉES AFFECTANT L'EXPOSITION

Caractéristiques du produit	
État physique @20°C	Liquide, Solution aqueuse.
Concentration de la substance dans le produit	60%.

Fréquence et durée de l'utilisation ≤ 8 heures/jour.

Scénarios de contribution

Contrôle de l'exposition de l'environnement	
Catégorie de rejet dans l'environnement	ERC2 - Formulation of mixtures
Caractéristiques du produit	Liquide
Fréquence et durée de l'utilisation	≤ 8 heures/jour
Contrôle de l'exposition de l'environnement	Pas nécessaire

Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Catégorie de procédé	PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de mélanges et d'articles (contacts multiples et/ou importants) PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

Annexe à la Fiche de Données de Sécurité
Scénario d'exposition 2 Formulation [mélangeage] de préparations et/ou
reconditionnement

	PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Caractéristiques du produit	Liquide
Fréquence et durée de l'utilisation	≤ 8 heures/jour
Technical conditions and measures at process level (source) to prevent release	<p>Confinement : Dans les conditions opératoires standardisées, la substance est rigoureusement confinée grâce aux dispositions techniques de la zone de travail. Les activités sont mises en œuvre de manière standardisée, dans des conditions contrôlées et avec des équipements dédiés. Dans le cas où une certaine quantité de substance n'est pas totalement confinée, le travailleur n'est pas exposé, parce que l'utilisation prend place sous une hotte aspirante ou le travailleur porte un équipement de protection individuelle et bénéficie de la ventilation par aspiration locale. La formation d'aérosols/vapeurs/projections est évitée.</p> <p>Mesures organisationnelles : Réduire le nombre de personnel dans la zone de travail. Réduire les activités manuelles. Entraîner le personnel pour une utilisation sécurisée de la substance ; cela inclut l'utilisation de l'équipement de protection individuelle. Nettoyer régulièrement la zone de travail. Mettre en place une supervision pour vérifier régulièrement que les conditions d'utilisation sont suivies par les travailleurs. S'assurer que les équipements sont correctement entretenus. S'assurer que les équipements de protection individuelle sont à disposition et utilisés selon les instructions. S'assurer de la mise à disposition dans la zone de travail de rince-œil et de douches.</p> <p>Matériau adapté : Le matériau recommandé pour les chariots, les containers et les accessoires est l'acier inoxydable austénitique à faible teneur en carbone.</p> <p>Matériaux inadaptés : Ne pas utiliser de métaux, d'acier avec du carbone ou du polypropylène.</p> <p>Conditions de ventilation dans la zone de travail : Usage uniquement à l'extérieur ou dans une zone correctement ventilée (avec un renouvellement du volume d'approximativement 5 fois par heure).</p> <p>Ventilation locale aspirante : à l'intérieur, utiliser une ventilation locale aspirante lorsque des aérosols/vapeurs/brouillards d'acide nitrique peuvent se former dans la zone de respiration du travailleur.</p> <p>Conditions de stockage : Stocker dans une zone correctement aérée (de préférence à l'extérieur). Dans une zone équipée d'un revêtement de sol résistant aux acides. Protéger du soleil. Maintenir les containers hermétiquement fermés. Maintenir éloigné de matériaux combustibles, de la chaleur, de surfaces chaudes, des étincelles, de flammes nues et autres sources d'inflammation.</p> <p>Surveillance des gaz : Dans le lieu de travail, utiliser un appareil fixe ou portable de mesure des NOx (oxydes d'azote).</p>
Conditions and Measures Related to Personal Protection, Hygiene, and Health Evaluation	<p>General : Travailler avec des standards élevés d'hygiène individuelle. Laver vos mains et visage avant les pauses. Ne mangez pas, ne buvez pas, ne fumez pas dans la zone de travail.</p> <p>Protection respiratoire : Dans le cas d'un moindre risque d'exposition à la substance par inhalation, porter toujours un masque facial avec une cartouche filtrante pour gaz acides ou porter un équipement respirateur/casque/combo. Les expositions potentielles par inhalation doivent être maintenues au minimum. La moindre quantité inhalée peut avoir des effets (aigus ou/et retardés) sur l'appareil respiratoire.</p> <p>Protection cutanée et des yeux : Dans le cas d'un moindre risque d'exposition cutanée (via des équipements contaminés), portez toujours dans la zone de travail des vêtements de protection résistant aux acides et des gants résistants aux acides conforme EN374, ainsi que des lunettes/ou bouclier de protection du visage entier conforme EN166. Les expositions cutanées potentielles doivent être maintenues au minimum. La moindre quantité d'une solution aqueuse de la substance est susceptible de causer des brûlures sévères et/ou des dommages aux yeux.</p> <p>Lorsque des aérosols/vapeurs d'acide nitrique peuvent se former, portez une combinaison adaptée à la sécurité chimique et résistante aux acides, avec un respirateur d'adduction d'air/casque/combo.</p> <p>Matériau approprié : caoutchoucs butyle/fluorés.</p>

3. ESTIMATION D'EXPOSITION ET RÉFÉRENCE À SA SOURCE

Estimation de l'exposition de l'environnement

Estimation de l'exposition de l'environnement	Indéterminé(e)s Évaluation quantitative de l'exposition et des risques indisponible
---	---

Estimation de l'Exposition de la Santé

Estimation de l'Exposition de la Santé	Indéterminé(e)s Évaluation quantitative de l'exposition et des risques indisponible
--	---

4. GUIDE DESTINÉ À L'UTILISATEUR EN AVAL POUR DÉTERMINER S'IL TRAVAILLE DANS LES LIMITES ÉTABLIES PAR LE SCÉNARIO D'EXPOSITION

Exposition environnementale

Aucun danger pour l'environnement n'a été identifié ; aucune caractérisation des risques ni évaluation de l'exposition liée à l'environnement n'a donc été effectuée.

Contrôle de l'exposition des travailleurs

Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les limites d'exposition en vigueur (décrites dans la section 8 de la

Annexe à la Fiche de Données de Sécurité
Scénario d'exposition 2 Formulation [mélangeage] de préparations et/ou
reconditionnement

FDS) lorsque les conditions opératoires/mesures de gestion des risques décrites dans la section 2 sont appliquées.

Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées. Pour la mise à l'échelle, voir ECETOC TRA, ART, STOFFENMANAGER, EUSES.

1. SCÉNARIO D'EXPOSITION

Scénario d'exposition	3
Titre	Utilisation industrielle, Utilisation comme intermédiaire.
Descripteur d'utilisation	
Domaine d'utilisation	SU8 - Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers) SU9 - Fabrication de substances chimiques fines SU0 - Autre
Catégorie de produit	PC19 - Intermédiaires
Catégories de processus	PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2 - Utilisation selon un procédé en continu en milieu confiné avec des contrôles occasionnels de l'exposition (par ex. échantillonnage) PROC3 - Utilisation selon un procédé en lots en milieu confiné (synthèse ou formulation); Site industriel PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de mélanges et d'articles (contacts multiples et/ou importants) PROC8a - Transfert de substance ou mélange (chargement/déchargement) de/vers des cuves/des grands conteneurs dans les établissements non spécialisés PROC 8b - Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) de/dans des cuves/des grands conteneurs dans des établissements spécialisés PROC9 - Transfert d'une substance ou d'un mélange dans de petits conteneurs (ligne spécialisée dans le remplissage, y compris le pesage) PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC6a - Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)

2. CONDITIONS D'UTILISATION DONNÉES AFFECTANT L'EXPOSITION

Caractéristiques du produit
État physique @20°C Liquide, Solution aqueuse.
Concentration de la substance dans le produit 60%.

Fréquence et durée de l'utilisation ≤ 8 heures/jour.

Scénarios de contribution

Contrôle de l'exposition de l'environnement	
Catégorie de rejet dans l'environnement	ERC6a - Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)
Caractéristiques du produit	Liquide
Fréquence et durée de l'utilisation	≤ 8 heures/jour
Contrôle de l'exposition de l'environnement	Pas nécessaire

Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Catégorie de procédé	PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de mélanges et d'articles (contacts multiples et/ou importants) PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage)

Annexe à la Fiche de Données de Sécurité
Scénario d'exposition 3 Utilisation industrielle, Utilisation comme intermédiaire.

	spécialisée, y compris pesage) PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Caractéristiques du produit	Liquide
Fréquence et durée de l'utilisation	≤ 8 heures/jour
Technical conditions and measures at process level (source) to prevent release	<p>Confinement : Dans les conditions opératoires standardisées, la substance est rigoureusement confinée grâce aux dispositions techniques de la zone de travail. Les activités sont mises en œuvre de manière standardisée, dans des conditions contrôlées et avec des équipements dédiés. Dans le cas où une certaine quantité de substance n'est pas totalement confinée, le travailleur n'est pas exposé, parce que l'utilisation prend place sous une hotte aspirante ou le travailleur porte un équipement de protection individuelle et bénéficie de la ventilation par aspiration locale. La formation d'aérosols/vapeurs/projections est évitée.</p> <p>Mesures organisationnelles : Réduire le nombre de personnel dans la zone de travail. Réduire les activités manuelles. Entraîner le personnel pour une utilisation sécurisée de la substance ; cela inclut l'utilisation de l'équipement de protection individuelle. Nettoyer régulièrement la zone de travail. Mettre en place une supervision pour vérifier régulièrement que les conditions d'utilisation sont suivies par les travailleurs. S'assurer que les équipements sont correctement entretenus. S'assurer que les équipements de protection individuelle sont à disposition et utilisés selon les instructions. S'assurer de la mise à disposition dans la zone de travail de rince-œil et de douches.</p> <p>Matériau adapté : Le matériau recommandé pour les chariots, les containers et les accessoires est l'acier inoxydable austénitique à faible teneur en carbone.</p> <p>Matériaux inadaptés : Ne pas utiliser de métaux, d'acier avec du carbone ou du polypropylène.</p> <p>Conditions de ventilation dans la zone de travail : Usage uniquement à l'extérieur ou dans une zone correctement ventilée (avec un renouvellement du volume d'approximativement 5 fois par heure).</p> <p>Ventilation locale aspirante : à l'intérieur, utiliser une ventilation locale aspirante lorsque des aérosols/vapeurs/brouillards d'acide nitrique peuvent se former dans la zone de respiration du travailleur.</p> <p>Conditions de stockage : Stocker dans une zone correctement aérée (de préférence à l'extérieur). Dans une zone équipée d'un revêtement de sol résistant aux acides. Protéger du soleil. Maintenir les containers hermétiquement fermés. Maintenir éloigné de matériaux combustibles, de la chaleur, de surfaces chaudes, des étincelles, de flammes nues et autres sources d'inflammation.</p> <p>Surveillance des gaz : Dans le lieu de travail, utiliser un appareil fixe ou portable de mesure des NOx (oxydes d'azote).</p>
Conditions and Measures Related to Personal Protection, Hygiene, and Health Evaluation	<p>General : Travailler avec des standards élevés d'hygiène individuelle. Laver vos mains et visage avant les pauses. Ne mangez pas, ne buvez pas, ne fumez pas dans la zone de travail.</p> <p>Protection respiratoire : Dans le cas d'un moindre risque d'exposition à la substance par inhalation, porter toujours un masque facial avec une cartouche filtrante pour gaz acides ou porter un équipement respirateur/casque/combo. Les expositions potentielles par inhalation doivent être maintenues au minimum. La moindre quantité inhalée peut avoir des effets (aigus ou/et retardés) sur l'appareil respiratoire.</p> <p>Protection cutanée et des yeux : Dans le cas d'un moindre risque d'exposition cutanée (via des équipements contaminés), portez toujours dans la zone de travail des vêtements de protection résistant aux acides et des gants résistants aux acides conforme EN374, ainsi que des lunettes/ou bouclier de protection du visage entier conforme EN166. Les expositions cutanées potentielles doivent être maintenues au minimum. La moindre quantité d'une solution aqueuse de la substance est susceptible de causer des brûlures sévères et/ou des dommages aux yeux.</p> <p>Lorsque des aérosols/vapeurs d'acide nitrique peuvent se former, portez une combinaison adaptée à la sécurité chimique et résistante aux acides, avec un respirateur d'adduction d'air/casque/combo.</p> <p>Matériau approprié : caoutchoucs butyle/fluorés.</p>

3. ESTIMATION D'EXPOSITION ET RÉFÉRENCE À SA SOURCE

Estimation de l'exposition de l'environnement

Estimation de l'exposition de l'environnement	Indéterminé(e)(s) Évaluation quantitative de l'exposition et des risques indisponible
---	---

Estimation de l'Exposition de la Santé

Estimation de l'Exposition de la Santé	Indéterminé(e)(s) Évaluation quantitative de l'exposition et des risques indisponible
--	---

4. GUIDE DESTINÉ À L'UTILISATEUR EN AVAL POUR DÉTERMINER S'IL TRAVAILLE DANS LES LIMITES ÉTABLIES PAR LE SCÉNARIO D'EXPOSITION

Exposition environnementale

Aucun danger pour l'environnement n'a été identifié ; aucune caractérisation des risques ni évaluation de l'exposition liée à l'environnement n'a donc été effectuée.

Contrôle de l'exposition des travailleurs

Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les limites d'exposition en vigueur (décrites dans la section 8 de la

Annexe à la Fiche de Données de Sécurité

Scénario d'exposition 3 Utilisation industrielle, Utilisation comme intermédiaire.

FDS) lorsque les conditions opératoires/mesures de gestion des risques décrites dans la section 2 sont appliquées.

Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées. Pour la mise à l'échelle, voir ECETOC TRA, ART, STOFFENMANAGER, EUSES.

1. SCÉNARIO D'EXPOSITION

Scénario d'exposition	4
Titre	Utilisation industrielle, Nettoyage industriel.
Descripteur d'utilisation	
Domaine d'utilisation	SU2a - Exploitation minière, (sans les industries offshore) SU4 - Industries alimentaires SU6a - Fabrication de bois et produits à base de bois SU8 - Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers) SU9 - Fabrication de substances chimiques fines SU10 - Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement SU12 - Fabrication de produits en matières plastiques, y compris formulation et conversion SU14 - Fabrication de métaux de base, y compris les alliages SU15 - Fabrication de produits métalliques, à l'exclusion des machines et équipements SU16 - Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, équipements électriques SU19 - Bâtiment et travaux de construction SU23 - Recyclage
Catégorie de produit	PC0 - Autres produits PC14 - Produits de traitement de surface des métaux, y compris produits pour galvanisation et galvanoplastie PC15 - Produits de traitement de surfaces non métalliques PC20 - Produits tels que régulateurs de pH, floculants, agents de précipitation, agents de neutralisation, autres non spécifiques PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) PC37 - Produits chimiques de traitement de l'eau
Catégories de processus	PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2 - Utilisation selon un procédé en continu en milieu confiné avec des contrôles occasionnels de l'exposition (par ex. échantillonnage) PROC3 - Utilisation selon un procédé en lots en milieu confiné (synthèse ou formulation); Site industriel PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de mélanges et d'articles (contacts multiples et/ou importants) PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles PROC8a - Transfert de substance ou mélange (chargement/déchargement) de/vers des cuves/des grands conteneurs dans les établissements non spécialisés PROC 8b - Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) de/dans des cuves/des grands conteneurs dans des établissements spécialisés PROC9 - Transfert d'une substance ou d'un mélange dans de petits conteneurs (ligne spécialisée dans le remplissage, y compris le pesage) PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles ERC6b - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs

2. CONDITIONS D'UTILISATION DONNÉES AFFECTANT L'EXPOSITION

Caractéristiques du produit	
État physique @20°C	Liquide, Solution aqueuse.
Concentration de la substance dans le produit	60%.

Annexe à la Fiche de Données de Sécurité
Scénario d'exposition 4 Utilisation industrielle, Nettoyage industriel.

Fréquence et durée de l'utilisation ≤ 8 heures/jour.

Scénarios de contribution

Contrôle de l'exposition de l'environnement	
Catégorie de rejet dans l'environnement	ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles ERC6b - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs
Caractéristiques du produit	Liquide
Fréquence et durée de l'utilisation	≤ 8 heures/jour
Contrôle de l'exposition de l'environnement	Pas nécessaire

Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Catégorie de procédé	<p>PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable</p> <p>PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée</p> <p>PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)</p> <p>PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition</p> <p>PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de mélanges et d'articles (contacts multiples et/ou importants)</p> <p>PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles</p> <p>PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées</p> <p>PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées</p> <p>PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)</p> <p>PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau</p> <p>PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage</p> <p>PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire</p>
Caractéristiques du produit	Liquide
Fréquence et durée de l'utilisation	≤ 8 heures/jour
Technical conditions and measures at process level (source) to prevent release	<p>Confinement : Dans les conditions opératoires standardisées, la substance est rigoureusement confinée grâce aux dispositions techniques de la zone de travail. Les activités sont mises en œuvre de manière standardisée, dans des conditions contrôlées et avec des équipements dédiés. Dans le cas où une certaine quantité de substance n'est pas totalement confinée, le travailleur n'est pas exposé, parce que l'utilisation prend place sous une hotte aspirante ou le travailleur porte un équipement de protection individuelle et bénéficie de la ventilation par aspiration locale. La formation d'aérosols/vapeurs/projections est évitée.</p> <p>Mesures organisationnelles : Réduire le nombre de personnel dans la zone de travail. Réduire les activités manuelles. Entraîner le personnel pour une utilisation sécurisée de la substance ; cela inclut l'utilisation de l'équipement de protection individuelle. Nettoyer régulièrement la zone de travail. Mettre en place une supervision pour vérifier régulièrement que les conditions d'utilisation sont suivies par les travailleurs. S'assurer que les équipements sont correctement entretenus. S'assurer que les équipements de protection individuelle sont à disposition et utilisés selon les instructions. S'assurer de la mise à disposition dans la zone de travail de rince-œil et de douches.</p> <p>Matériau adapté : Le matériau recommandé pour les chariots, les containers et les accessoires est l'acier inoxydable austénitique à faible teneur en carbone.</p> <p>Matériaux inadaptés : Ne pas utiliser de métaux, d'acier avec du carbone ou du polypropylène.</p> <p>Conditions de ventilation dans la zone de travail : Usage uniquement à l'extérieur ou dans une zone correctement ventilée (avec un renouvellement du volume d'approximativement 5 fois par heure).</p> <p>Ventilation locale aspirante : à l'intérieur, utiliser une ventilation locale aspirante lorsque des aérosols/vapeurs/brouillards d'acide nitrique peuvent se former dans la zone de respiration du travailleur.</p> <p>Conditions de stockage : Stocker dans une zone correctement aérée (de préférence à l'extérieur). Dans une zone équipée d'un revêtement de sol résistant aux acides. Protéger du soleil. Maintenir les containers hermétiquement fermés. Maintenir éloigné de matériaux combustibles, de la chaleur, de surfaces chaudes, des étincelles, de flammes nues et autres sources d'inflammation.</p> <p>Surveillance des gaz : Dans le lieu de travail, utiliser un appareil fixe ou portable de mesure des NOx (oxydes d'azote).</p>
Conditions and Measures Related to Personal Protection, Hygiene, and Health Evaluation	<p>General : Travailler avec des standards élevés d'hygiène individuelle. Laver vos mains et visage avant les pauses. Ne mangez pas, ne buvez pas, ne fumez pas dans la zone de travail.</p> <p>Protection respiratoire : Dans le cas d'un moindre risque d'exposition à la substance par inhalation, porter toujours un masque facial avec une cartouche filtrante pour gaz acides ou porter un équipement respirateur/casque/combo. Les expositions potentielles par inhalation doivent être maintenues au minimum. La moindre quantité inhalée peut avoir des effets (aigus ou/et retardés) sur l'appareil respiratoire.</p> <p>Protection cutanée et des yeux : Dans le cas d'un moindre risque d'exposition cutanée (via des équipements contaminés), portez toujours dans la zone de travail des vêtements de protection résistant aux acides et des gants résistants aux acides conforme EN374, ainsi que des lunettes/ou bouclier de protection du visage entier conforme EN166. Les expositions cutanées potentielles doivent être maintenues au minimum. La moindre quantité d'une solution aqueuse de la substance est susceptible de causer des brûlures sévères et/ou des dommages aux yeux.</p> <p>Lorsque des aérosols/vapeurs d'acide nitrique peuvent se former, portez une combinaison adaptée à la sécurité chimique et résistante aux acides, avec un respirateur d'adduction d'air/</p>

Annexe à la Fiche de Données de Sécurité
Scénario d'exposition 4 Utilisation industrielle, Nettoyage industriel.

	casque/combinaison. Matériau approprié : caoutchoucs butyle/fluorés.
--	---

3. ESTIMATION D'EXPOSITION ET RÉFÉRENCE À SA SOURCE

Estimation de l'exposition de l'environnement

Estimation de l'exposition de l'environnement	Indéterminé(e)s Évaluation quantitative de l'exposition et des risques indisponible
---	---

Estimation de l'Exposition de la Santé

Estimation de l'Exposition de la Santé	Indisponible Évaluation quantitative de l'exposition et des risques indisponible
--	--

4. GUIDE DESTINÉ À L'UTILISATEUR EN AVAL POUR DÉTERMINER S'IL TRAVAILLE DANS LES LIMITES ÉTABLIES PAR LE SCÉNARIO D'EXPOSITION

Exposition environnementale

Aucun danger pour l'environnement n'a été identifié ; aucune caractérisation des risques ni évaluation de l'exposition liée à l'environnement n'a donc été effectuée.

Contrôle de l'exposition des travailleurs

Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les limites d'exposition en vigueur (décrites dans la section 8 de la FDS) lorsque les conditions opératoires/mesures de gestion des risques décrites dans la section 2 sont appliquées.

Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées. Pour la mise à l'échelle, voir ECETOC TRA, ART, STOFFENMANAGER, EUSES.

1. SCÉNARIO D'EXPOSITION

Scénario d'exposition	5
Titre	Utilisation professionnelle, Nettoyage professionnel.
Descripteur d'utilisation	
Domaine d'utilisation	SU1 - Agriculture, sylviculture, pêche SU2a - Exploitation minière, (sans les industries offshore) SU4 - Industries alimentaires SU6a - Fabrication de bois et produits à base de bois SU12 - Fabrication de produits en matières plastiques, y compris formulation et conversion SU14 - Fabrication de métaux de base, y compris les alliages SU15 - Fabrication de produits métalliques, à l'exclusion des machines et équipements SU16 - Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, équipements électriques SU19 - Bâtiment et travaux de construction SU23 - Recyclage
Catégorie de produit	PC12 - Fertilisants PC14 - Produits de traitement de surface des métaux, y compris produits pour galvanisation et galvanoplastie PC15 - Produits de traitement de surfaces non métalliques PC20 - Produits tels que régulateurs de pH, floculants, agents de précipitation, agents de neutralisation, autres non spécifiques PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
Catégories de processus	PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2 - Utilisation selon un procédé en continu en milieu confiné avec des contrôles occasionnels de l'exposition (par ex. échantillonnage) PROC3 - Utilisation selon un procédé en lots en milieu confiné (synthèse ou formulation); Site industriel PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de mélanges et d'articles (contacts multiples et/ou importants) PROC8a - Transfert de substance ou mélange (chargement/déchargement) de/vers des cuves/des grands conteneurs dans les établissements non spécialisés PROC 8b - Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) de/dans des cuves/des grands conteneurs dans des établissements spécialisés PROC9 - Transfert d'une substance ou d'un mélange dans de petits conteneurs (ligne spécialisée dans le remplissage, y compris le pesage) PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau PROC11 - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8b - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts ERC8e - Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts

2. CONDITIONS D'UTILISATION DONNÉES AFFECTANT L'EXPOSITION

Caractéristiques du produit
État physique @20°C Liquide, Solution aqueuse.
Concentration de la substance dans le produit 60%.

Fréquence et durée de l'utilisation ≤ 8 heures/jour.
Scénarios de contribution

Annexe à la Fiche de Données de Sécurité
Scénario d'exposition 5 Utilisation professionnelle, Nettoyage professionnel.

Contrôle de l'exposition de l'environnement	
Catégorie de rejet dans l'environnement	ERC8b - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts ERC8e - Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts
Caractéristiques du produit	Liquide
Fréquence et durée de l'utilisation	≤ 8 heures/jour
Contrôle de l'exposition de l'environnement	Pas nécessaire

Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Catégorie de procédé	<p>PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable</p> <p>PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée</p> <p>PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)</p> <p>PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de mélanges et d'articles (contacts multiples et/ou importants)</p> <p>PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées</p> <p>PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées</p> <p>PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)</p> <p>PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau</p> <p>PROC11 - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles</p> <p>PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage</p> <p>PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire</p> <p>PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles</p>
Caractéristiques du produit	Liquide
Fréquence et durée de l'utilisation	≤ 8 heures/jour
Technical conditions and measures at process level (source) to prevent release	<p>Confinement : Dans les conditions opératoires standardisées, la substance est rigoureusement confinée grâce aux dispositions techniques de la zone de travail. Les activités sont mises en œuvre de manière standardisée, dans des conditions contrôlées et avec des équipements dédiés. Dans le cas où une certaine quantité de substance n'est pas totalement confinée, le travailleur n'est pas exposé, parce que l'utilisation prend place sous une hotte aspirante ou le travailleur porte un équipement de protection individuelle et bénéficie de la ventilation par aspiration locale. La formation d'aérosols/vapeurs/projections est évitée.</p> <p>Mesures organisationnelles : Réduire le nombre de personnel dans la zone de travail. Réduire les activités manuelles. Entraîner le personnel pour une utilisation sécurisée de la substance ; cela inclut l'utilisation de l'équipement de protection individuelle. Nettoyer régulièrement la zone de travail. Mettre en place une supervision pour vérifier régulièrement que les conditions d'utilisation sont suivies par les travailleurs. S'assurer que les équipements sont correctement entretenus. S'assurer que les équipements de protection individuelle sont à disposition et utilisés selon les instructions. S'assurer de la mise à disposition dans la zone de travail de rince-œil et de douches.</p> <p>Matériau adapté : Le matériau recommandé pour les chariots, les containers et les accessoires est l'acier inoxydable austénitique à faible teneur en carbone.</p> <p>Matériaux inadaptés : Ne pas utiliser de métaux, d'acier avec du carbone ou du polypropylène.</p> <p>Conditions de ventilation dans la zone de travail : Usage uniquement à l'extérieur ou dans une zone correctement ventilée (avec un renouvellement du volume d'approximativement 5 fois par heure).</p> <p>Ventilation locale aspirante : à l'intérieur, utiliser une ventilation locale aspirante lorsque des aérosols/vapeurs/brouillards d'acide nitrique peuvent se former dans la zone de respiration du travailleur.</p> <p>Conditions de stockage : Stocker dans une zone correctement aérée (de préférence à l'extérieur). Dans une zone équipée d'un revêtement de sol résistant aux acides. Protéger du soleil. Maintenir les containers hermétiquement fermés. Maintenir éloigné de matériaux combustibles, de la chaleur, de surfaces chaudes, des étincelles, de flammes nues et autres sources d'inflammation.</p> <p>Surveillance des gaz : Dans le lieu de travail, utiliser un appareil fixe ou portable de mesure des NOx (oxydes d'azote).</p>
Conditions and Measures Related to Personal Protection, Hygiene, and Health Evaluation	<p>General : Travailler avec des standards élevés d'hygiène individuelle. Laver vos mains et visage avant les pauses. Ne mangez pas, ne buvez pas, ne fumez pas dans la zone de travail.</p> <p>Protection respiratoire : Dans le cas d'un moindre risque d'exposition à la substance par inhalation, porter toujours un masque facial avec une cartouche filtrante pour gaz acides ou porter un équipement respirateur/casque/combo. Les expositions potentielles par inhalation doivent être maintenues au minimum. La moindre quantité inhalée peut avoir des effets (aigus ou/et retardés) sur l'appareil respiratoire.</p> <p>Protection cutanée et des yeux : Dans le cas d'un moindre risque d'exposition cutanée (via des équipements contaminés), portez toujours dans la zone de travail des vêtements de protection résistant aux acides et des gants résistants aux acides conforme EN374, ainsi que des lunettes/ou bouclier de protection du visage entier conforme EN166. Les expositions cutanées potentielles doivent être maintenues au minimum. La moindre quantité d'une solution aqueuse de la substance est susceptible de causer des brûlures sévères et/ou des dommages aux yeux.</p> <p>Lorsque des aérosols/vapeurs d'acide nitrique peuvent se former, portez une combinaison adaptée à la sécurité chimique et résistante aux acides, avec un respirateur d'adduction d'air/casque/combo.</p> <p>Matériau approprié : caoutchoucs butyle/fluorés.</p>

3. ESTIMATION D'EXPOSITION ET RÉFÉRENCE À SA SOURCE

Estimation de l'exposition de l'environnement

Estimation de l'exposition de l'environnement	Indéterminé(e)(s) Évaluation quantitative de l'exposition et des risques indisponible
---	---

Estimation de l'Exposition de la Santé

Estimation de l'Exposition de la Santé	Indéterminé(e)(s) Évaluation quantitative de l'exposition et des risques indisponible
--	---

4. GUIDE DESTINÉ À L'UTILISATEUR EN AVAL POUR DÉTERMINER S'IL TRAVAILLE DANS LES LIMITES ÉTABLIES PAR LE SCÉNARIO D'EXPOSITION

Exposition environnementale

Aucun danger pour l'environnement n'a été identifié ; aucune caractérisation des risques ni évaluation de l'exposition liée à l'environnement n'a donc été effectuée.

Contrôle de l'exposition des travailleurs

Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les limites d'exposition en vigueur (décrites dans la section 8 de la FDS) lorsque les conditions opératoires/mesures de gestion des risques décrites dans la section 2 sont appliquées.

Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées. Pour la mise à l'échelle, voir ECETOC TRA, ART, STOFFENMANAGER, EUSES.